

RECU EN PREFECTURE

Le 26 mai 2021

VIA DOTELEC - FAST Actes

077-217702943-20210525-00005110-DE

Délibération n°2021.00051

Culture - Convention entre la Ville et la Région Ile-de-France pour la prise en charge de la billetterie dématérialisée du cinéma municipal Le Concorde - Autorisation de signature

Séance du 25 mai 2021

Département de la Seine et Marne

Arrondissement de Meaux

Canton de Mitry-Mory

Nombre de Conseillers Municipaux

en exercice : 33

présents : 31

absente représentée : 1

absent excusé non représenté : 1

L'an deux mille vingt et un, le 25 mai, le Conseil municipal, dûment convoqué le 19 mai, s'est réuni à L'Atalante - rue Jean Vigo à 18 heures 00, sous la présidence de Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Maire.

PRESENTS :

Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Mme Marianne MARGATE, M. Franck SUREAU, Mme Julie MOREL, M. Mohamed KACHOUR, Mme Mélanie ZEDE, M. Farid DJABALI, Mme Laure GREUZAT, M. Abdelaziz MOUSSA, Mme Florence AUDONNET, Mme Josiane MARCOUD, M. Guy DARAGON, M. Luc MARION, M. Malik GUEYE, M. Smaïn TAHAR, Mme Louise DELABY, M. Benoît PENEZ, Mme Christine DELSAUX, Mme Catherine AMARI, Mme Hélène BATHOSSI, M. Thierry TARQUIN, Mme Dorothee TOPALOVIC, M. Sylvain BERNARD, Mme Audrey CHARIFI ALAOUI, M. Zakarya ARBAOUI, M. Hamé SOUKOUNA, M. Gérard GAUTHIER, Mme Patricia RUBIO, Mme Houria ATTLANE, M. Laurent PRUGNEAU, M. Michael VAQUETA

ABSENTE REPRESENTÉE :

Mme Yannick REIS LAGARTO donne pouvoir à Mme Laure GREUZAT

ABSENT EXCUSÉ NON REPRESENTÉ :

M. William GALLÉ

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Abdelaziz MOUSSA

Hôtel de Ville
Secrétariat général
11/13, rue Paul
Vaillant-Couturier
77297 MITRY-MORY
Tél : 01 60 21 61 10
Fax : 01 60 21 61 48

www.mitry-mory.net
info@mitry-mory.net

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Délibération n° 2021.00051

Culture - Convention entre la Ville et la Région Ile-de-France pour la prise en charge de la billetterie dématérialisée du cinéma municipal Le Concorde -
Autorisation de signature

Le Conseil municipal,

Sur le rapport et la proposition de Mme Mélanie ZEDE, Adjointe au maire, déléguée à la culture et patrimoine,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la note explicative de synthèse,

Considérant l'appel à projet de la Région Ile-de-France,

Considérant la nécessité de pouvoir vendre des billets de cinéma de façon dématérialisée,

Vu l'avis favorable de la Commission Administration générale du 18 mai 2021,

DELIBERE
A l'unanimité

SOLLICITE une subvention d'un montant de 1833€, auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France.

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention et tout document relatif à cette demande de subvention.

Et ont, les membres présents, signé au registre.

Pour extrait conforme,
Charlotte BLANDIOT-FARIDE

Maire de Mitry-Mory



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au contrôle de légalité.